Zeitschrift: Studia philosophica : Schweizerische Zeitschrift für Philosophie = Revue suisse de philosophie = Rivista svizzera della filosofia = Swiss journal of philosophy

Herausgeber: Schweizerische Philosophische Gesellschaft

Band: 29 (1969)

Artikel: Réflexions pour une recherche sur l'argumentation

Autor: Grize, Jean-Blaise

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-883271

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Réflexions pour une recherche sur l'argumentation *

par Jean-Blaise Grize

1. *Eléments pour une définition*

Celui qui a décidé de porter son attention sur un sujet plus que millénaire serait bien prétentieux de vouloir en donner une définition, avant même que d'en avoir étudié la matière. A l'opposé, il ne pourrait être que ridicule, s'il avouait ne pas savoir du tout de quoi il a décidé de s'occuper. C'est pourquoi je vais d'abord tenter, non de proposer une définition fût-elle provisoire, mais quelques-uns des éléments qui me paraissent devoir y figurer un jour.

1.1 Tous ceux qui, depuis Aristote au moins, ont réfléchi sur la nature de l'argumentation, ont eu le souci de l'opposer à la démonstration. Prémisses certaines: démonstration; prémisses probables: argumentation. Mais il y a dans cette façon de faire une erreur et un danger. L'erreur n'a été constatée qu'après que, selon la formule d'Einstein, quelques mathématiciens ont osé défier un axiome. Nous savons toutefois aujourd'hui que nos «axiomes» ne sont pas plus certains que nos opinions. Peut-être sont-ils plus efficaces — et encore cela demanderait confirmation — ils ne sont pas plus vrais. Se contenter donc de fonder la différence entre démonstration et argumentation sur la nature des prémisses dont elles partent, conduirait tôt ou tard à des confusions graves.

Quant au danger, il découle de la tentation à laquelle conduit une telle distinction et qui est de ne traiter l'argumentation que comme une sorte de démonstration bâtarde, une démonstration mal formée, peu rigoureuse et, en conséquence, de la tenir pour un pis-aller. Il semble donc préférable de partir de l'idée, encore peu précise mais prudente qu'une argumentation est un certain type de discours qui

---

* Ces quelques réflexions résultent des discussions qui ont eu lieu, durant le dernier trimestre de 1969, dans un séminaire sur l'argumentation tenu au Centre de Recherches Sémiologiques de l'Université de Neuchâtel. Elles servent de cadre général aux recherches en cours.

a ses aspects propres, et de chercher ensuite en quoi il se distingue d'autres discours et, en particulier, du discours démonstratif.

1.2 Cette première prise de position comporte néanmoins une assez grave difficulté qui ne pourra être (provisoirement) réduite qu'au prix d'une hypothèse malheureusement très forte. Voici de quoi il s'agit. Michel Pêcheux, dans son excellent livre sur *l'Analyse automatique du discours*[1], et Paul Henry dans ses recherches[2], ont bien mis en évidence le fait qu'un discours est toujours relatif à des places dans un appareil donné. Sous cette condition seulement il y a un sens à considérer et à étudier le discours juridique (de telle société, à tel moment), son discours scolaire, et ainsi de suite. Dire donc qu'il existe un discours argumentatif, ne peut se comprendre que sous l'hypothèse que, à un moment donné et pour une société donnée, *il existe un noyau non vide à tous les discours inscrits dans ses divers appareils.*

1.3 Par ailleurs, un discours n'est possible qu'à travers un code ou, si l'on préfère, à travers un système de signes. Ces systèmes sont nombreux. Il existe certainement des systèmes de gestes (danses sacrées, par exemple), des systèmes d'images (dont la publicité fait, plus ou moins au hasard, le large emploi que l'on sait) et d'autres encore. Or il se trouve que, en l'état actuel de la connaissance, c'est tout juste si l'on commence à savoir parler proprement du système de la langue. Et encore, bien des points restent-ils obscurs, dont celui déjà de savoir s'il existe un système de *la* langue à travers toutes les langues parlées. Il est ainsi regrettable, mais nécessaire, de s'en tenir pour l'instant au seul support linguistique, tout en sachant par surcroît, que bien des aspects de son analyse continuent à faire problème.

1.4 Ce qui précède est si général qu'il pourrait concerner tout ce qui se dit, et en particulier la démonstration lorsqu'elle n'est pas rédigée en langue logique. Aussi convient-il de chercher encore quelques aspects qui, s'ils sont certainement partagés par plus d'un type de discours, ne le seraient cependant pas par tous. J'en retiendrai deux:

(a) la finalité et (b) la présence de deux niveaux. Cela exige quelques commentaires.

(a) La finalité est une notion embarrassante. Pendant longtemps, et jusqu'au moment où elle a pu en récupérer certains aspects par le

[1] M. Pêcheux, *Analyse automatique du discours*. Paris, Dunod, 1969. *Cf.* en particulier le Ch. I.

[2] Travaux qui seront publiés en 1970.

biais de la cybernétique, la science a tout fait pour l'éviter. Il est néanmoins indispensable de la faire figurer dans les composantes d'une future définition de l'argumentation, ce qui découle du fait que l'on n'argumente jamais qu'afin de modifier de quelque façon la pensée ou le jugement d'autrui, éventuellement de soi-même. Or ceci a une importance considérable, en ce que la notion d'*auditoire* s'impose alors nécessairement.

Il faut d'ailleurs tout de suite éviter un malentendu. L'auditoire est un élément théorique et ce n'est jamais un agglomérat d'individus en chair et en os. L'auditoire joue, dans le cadre théorique de l'argumentation, un rôle analogue à celui des actants de A. J. Greimas[3]. Cela signifie que, de même que les acteurs du mythe prennent place dans certains actants, de même les auditeurs vont servir de supports concrets aux auditoires. Il s'ensuit que l'orateur va élaborer son discours en fonction de la finalité qui est la sienne et de l'auditoire qu'il aura construit. S'il a réglé son discours pour un auditoire juridique, tant pis si quelques auditeurs sont physiciens ou critiques d'art. En d'autres termes, en tant que concept qui appartient à la théorie, un auditoire est toujours homogène, un groupe d'auditeurs ne l'est probablement jamais. La nature du premier peut s'inférer à partir du discours, celle du second relèverait de l'observation psychologique et sociologique.

(b) Il est difficile de nommer les deux niveaux sans induire des représentations qui pourront devenir gênantes. D'autre part, les appeler simplement I et II, ne permet pas même d'entrer en matière. En conséquence, j'appellerai néanmoins l'un celui des *faits* et l'autre celui des *valeurs*. Ce qui importera d'ailleurs, ce ne sera pas les niveaux en tant que tels, mais l'ensemble des relations qu'il sera possible d'établir entre eux. Ici encore, les relations ont toute chance de pouvoir se repérer à travers les mécanismes discursifs, ensuite de quoi on pourra tenter de préciser progressivement la nature des «faits» et celle des «valeurs».

1.6 Quel que vague que soit encore ce qui précède, on voit déjà que l'étude peut être abordée de divers points de vue. Un auditoire, par exemple, restera toujours et par définition un élément de la théorie. Mais, parce qu'il doit être construit spécifiquement dans chaque

---

[3] A. J. Greimas, *Sémantique structurale*. Paris, Larousse, 1966. *Cf.* en particulier p. 141 *sqq*.

cas, il ne sera pas pareil s'il l'est à partir de la psychologie, de la sociologie ou de la logique. Les aspects retenus ne seront pas les mêmes. Il est ainsi possible d'envisager une psychologie de l'argumentation, une sociologie de l'argumentation, une logique de l'argumentation et les rhéteurs classiques ont, en effet, dégagé certains éléments de chacune de ces disciplines. Toutefois, et conformément à la tendance des sciences humaines actuelles qui cherchent à éviter toute confusion de compétences, j'adopterai ici un seul point de vue: celui de la logique de l'argumentation.

Encore faut-il préciser que je ne suggère nullement que la logique dont il est question soit une logique spécifique, une logique différente de celle dont on a étudié le fonctionnement au travers de la démonstration. On ne sait que trop que toute proposition p peut se démontrer formellement. Il suffit, à la limite, de prendre p comme hypothèse et l'on obtient sans plus la loi logique $\vdash p > p$. Ce qu'il faut donc viser, ce n'est pas à établir une logique autre, mais bien à recenser les mécanismes qui eux sont spécifiques à l'argumentation, à voir comment y sont traités les faits, les valeurs, les auditoires et tous les autres concepts qu'il faudra peu à peu introduire.

1.7 Il reste enfin, sur le plan pratique, une difficulté à surmonter. C'est celle de se procurer un corpus et tout particulièrement un premier corpus. Celui qui voudrait réunir des démonstrations pour en faire l'étude, n'aurait guère de problème. Il sait déjà ce qu'est une démonstration et il sait donc les reconnaître. Il n'en va pas de même ici, faute d'une définition convenable de l'argumentation. La seule solution est alors de s'adresser à des critères extra-discursifs et, si je puis dire, d'accepter le risque de travailler d'abord en aveugles. Ceci requiert donc de faire quelques hypothèses, qui ne peuvent être que très intuitives, sur les conditions de production des discours. C'est d'ailleurs ici que pèse le plus lourdement l'hypothèse faite en 1.2. Comme il apparaît toutefois important de partir, quitte à courir le risque de s'égarer, je considérerai que des discours électoraux, des attendus de jugement, des plaidoyers, etc. sont en effet des discours argumentatifs.

2. *Les concepts rhétoriques*

2.1 Tout ce qui précède paie un évident tribut à la rhétorique, telle que nous l'ont léguée les Anciens, telle surtout que C. Perelman l'a

renouvelée[4]. Deux faits toutefois conduisent à prendre une certaine distance aussi bien de l'une que de l'autre.

(a) La visée fondamentale n'est pas ici celle de Perelman. Pour lui, l'argumentation est avant tout l'occasion d'une réflexion philosophique tandis que je n'y vois que l'exploration de quelques processus de nature logique, l'étude de certains types d'enchaînements d'«idées». Je ne songe donc nullement à prendre parti sur les conséquences philosophiques auxquelles elle pourrait conduire.

(b) D'autre part – et cela découle de (a) – le cadre théorique que je tente d'esquisser ne constitue aucunement une fin en soi. Il ne peut s'agir que d'un instrument, indispensable certes, mais continuellement révisable et ajustable à l'expérience.

Au sens large, l'expérience dont il est question va consister en une observation systématique et réglée d'un certain nombre de discours supputés argumentatifs (*cf.* 1.7). Il est vrai que, dans l'état actuel, il est encore un peu abusif de parler d'expérience. Il n'est pas exclu toutefois d'aller plus loin que la simple description et d'expérimenter au sens usuel du terme, c'est-à-dire de poser à l'objet des questions auxquelles il répondra, comme la nature répond, depuis Galilée, aux questions que l'homme de science lui pose. Il apparaît déjà que, pour ce faire, les ordinateurs seront des auxiliaires précieux, vraisemblablement même indispensables.

Mais il y a plus. L'œuvre de Piaget et les méthodes qui l'ont permise montrent sans ambiguïté qu'il est désormais possible d'éclairer les mécanismes logiques par le biais de l'expérimentation psychologique. On ne voit dès lors pas pourquoi ce qui a si parfaitement réussi pour la logique de la démonstration, échouerait pour celle de l'argumentation.

Ceci dit, cinq notions principales sont à la base de la rhétorique, toutes reprises et développées par Perelman. Il convient de les examiner sommairement dans la perspective qui précède.

2.2 *Faits et vérités.* La distinction qui permet au *Traité de l'argumentation* de distinguer faits et vérités semble reposer sur une question de degré de généralité. Ainsi les vérités seraient, en quelque sorte, des tissus de faits plus ou moins serrés. Une telle façon de voir sera peut-être utile à un moment ultérieur de la recherche: elle paraît préma-

---

[4] C. Perelman, L. Olbrechts-Tyteca, *La nouvelle rhétorique. Traité de l'argumentation.* Paris, P. U. F. 2 vol., 1958.

turée au départ. En effet, pour être capable de déclarer dans un contexte donné, que telle chose est un fait et telle autre une vérité, il faut être déjà capable de découper des unités. Alors un ensemble de relations entre unités pourra être à juste titre tenu pour une vérité, les éléments étant des faits. Mais on voit immédiatement les difficultés auxquelles se heurtera un tel découpage et que, en particulier, il sera toujours relatif. La prise de Constantinople par les Turcs pourra être un fait pour l'orateur dont l'argument réclame un survol rapide de l'histoire de l'Occident. Elle sera une vérité fort complexe pour celui dont l'argument sera autre.

Si l'on ajoute à ces considérations que «faits» et «vérités» ne sont pas plus à chercher dans la réalité que l'auditoire, mais qu'il faut les établir à partir du discours lui-même, on comprendra qu'il n'est guère possible de les distinguer *a priori*. Jusqu'à plus ample informé donc, je retiendrai la seule catégorie des faits et économiserai celle des vérités.

2.3 *Présomptions*. Elles apparaissent comme des jugements préalables au discours. Cela ne signifie d'ailleurs nullement qu'elles ne soient pas d'origine discursive, mais simplement que, dans tel discours, l'orateur les tient pour garanties. Si l'on replace alors cette notion de présomption dans la théorie Pêcheux-Henry, il faut les chercher du côté des processus discursifs sédimentés[5].

De plus, il est manifeste que les présomptions sont fonction de l'auditoire, qu'elles sont même l'une des formes que l'auditoire prend dans le discours et qu'on ne saurait donc les opposer aux faits en leur accordant simplement une plus grande abstraction. Rien n'empêche d'imaginer – et de reconnaître – des présomptions très concrètes qui porteront sur un fait limité et des présomptions plus abstraites et plus générales qui auront une portée pratique ou morale. Ainsi le publiciste qui insiste sur les qualités de sécurité qu'offre tel modèle de voiture, c'est-à-dire qui présente ces qualités comme des faits, admet qu'il existe dans l'auditoire de son discours une présomption que ce qu'il dit est vrai, que ces qualités-vraies sont en rapport avec la notion de sécurité et enfin que la sécurité est un bien désirable.

2.4 *Valeurs*. Parmi les termes techniques de la rhétorique celui de «valeur» est l'un des plus difficiles à préciser et à rendre opératoire. Il y a à cela deux raisons.

---

[5] Pêcheux 1969, p. 23.

Tout d'abord, il se trouve que l'on est fort embarrassé même pour dresser une liste acceptable de quelques «valeurs». Les instruments de la science sont aussi très mal préparés à traiter de ces sortes d'objets. En un mot, je ne vois même pas comment parler des valeurs.

D'autre part, les valeurs traditionnelles, le Vrai, le Beau, le Bien, soulèvent un problème difficile. Comment entendre, par exemple, l'adage romain *Pulchrum est pro patria mori?* Faut-il comprendre «Il est vrai que *pulchrum est pro patria mori*» ou «Il est beau de *pro patria mori*»? On voit que c'est-là toute la question, fort débattue, des modalités *de dicto* et *de re*. Les logiques modales usuelles se servent des modalités *de dicto*. Von Wright a montré qu'il n'y avait pas d'objections de principes à interpréter telle logique *de dicto* en une logique *de re*, mais que la chose s'accompagnait de problèmes délicats[6].

Cela ne veut pas dire que je renonce, une fois pour toutes, à traiter des valeurs. Il est même possible de suggérer déjà que l'étude pourrait partir d'un examen attentif et systématique des rapports entre la langue et quelques niveaux de métalangues. Il semble néanmoins, une fois encore, fort difficile de commencer par là.

2.5 *Hiérarchies*. Une telle mesure de prudence ne constitue d'ailleurs apparemment pas une lacune grave, pour autant que sont retenues les hiérarchies. Préférer, fût-ce un fait à un autre fait, c'est déjà présupposer des valeurs, mais c'est le faire sans s'obliger à dire lesquelles. Autrement dit, la notion de hiérarchie offre le double avantage de faire leur place aux valeurs et de rester opératoires, ce qui tient à ce qu'elles sont attestées à l'intérieur même du discours. Ainsi, par exemple, l'étude des attendus d'un jugement permettra de constater comment les divers témoignages et les autres faits du dossier ont été effectivement hiérarchisés par le tribunal, et cela sans qu'il soit dans un premier temps nécessaire de s'interroger sur les valeurs mises en œuvre.

2.6 *Les lieux*. Il est possible d'entendre cette notion de diverses façons. Je voudrais suggérer que celle qui est ici la plus fructueuse est celle des logiciens classiques, bien plus que celle des rhéteurs à proprement parler. Cela signifie que ce qui me paraît importer, ce n'est pas tellement de dresser un catalogue de procédés ou de recettes auquel l'orateur en mal d'arguments pourrait recourir, mais bien de dégager les différents mécanismes logiques que codifient ces lieux.

---

[6] G. H. Von Wright, *An Essay in Modal Logic*. Amsterdam, North-Holland Publ. Cy, 1951.

On voit donc que, en un certain sens, la logique de l'argumentation pourra s'entendre en grande partie comme la reprise, dans le contexte de la logique et des connaissances modernes, de ce que furent jadis les lieux.

3. *Vers un cadre théorique*

Les quelques réflexions précédentes ne permettent certainement pas de construire une théorie de l'argumentation. Peut-être autorisent-elles cependant l'esquisse d'un cadre, qui ne peut être d'ailleurs qu'en relation dialectique avec l'expérience et dont le seul intérêt actuel est de permettre la recherche.

3.1 Je définirai tout d'abord un *plan de l'argumentation* par la donnée de deux axes: (a) Un axe qui va de l'auditoire à la finalité de l'orateur et (b) Un axe qui va des présomptions aux faits.

Il faut tout de suite noter qu'aucun des quatre concepts en jeu n'est indépendant des trois autres et qu'il est, en conséquence, légitime de parler de plan pour des raisons extra-géométriques. Cela signifie qu'en toute argumentation les quatre notions seront toujours présentes, mais qu'il est en même temps possible de donner plus de poids à l'une ou à quelques-unes d'entre elles. C'est dire aussi qu'il existera des points privilégiés: ceux qui sont sur les «axes» et tout particulièrement celui qui est à leur intersection. Je serais même tenté, après ce que j'ai dit en 2.6, de situer les lieux autour de ce point central même.

Il reste encore à tenir compte de la volonté – et de l'obligation (*cf.* 1.3) – de saisir tout le mécanisme de l'argumentation à travers l'étude de certains discours. Le plus simple alors, pour continuer l'image géométrique, est de concevoir un *axe du discours*, situé hors du plan de l'argumentation, mais parallèle à lui. Il ne reste plus qu'à projeter le plan sur cet axe.

J'accorde que l'image vaut ce qu'elle vaut. Elle a toutefois le mérite de laisser entendre que la linéarité du discours n'est qu'apparente ou, plus exactement, qu'elle ne découle pas de l'argumentation elle-même, mais bien de la nature du code linguistique. On devra donc s'attendre *a priori* à des redondances, à des retours en arrière – et cela contrastera avec la démonstration.

Enfin il faut encore tenir compte du jeu nécessaire entre langue et métalangue. Cela veut dire, pour achever le modèle provisoire, qu'il

faudra introduire un second axe, peut-être parallèle au premier, et sur lequel se projetteront aussi certains points du plan de l'argumentation.

3.2 Tout ceci reste assez abstrait, aussi vais-je tenter de l'éclairer rapidement par un bref exemple.

Considérons le fragment de discours suivant:

> «Qu'il y ait des gens qui s'arment, qui cherchent à ‚monter des coups', comme on dit, c'est possible.»[7]

Plaçons dans le plan de l'argumentation l'existence de «gens qui s'arment» et celle de «gens qui cherchent à monter des coups». Ces deux points seront situés du côté des faits. «C'est possible» se trouvera quelque part vers les présomptions et l'auditoire (c'est une concession que l'orateur lui fait), «comme on dit» enfin sera tout proche de l'auditoire.

On voit alors que la chaîne citée ne peut être uniquement comprise par la projection du plan sur un seul axe. Les éléments «c'est possible» et «comme on dit» ont une image sur l'axe de la métalangue et même à deux niveaux différents. De plus, ceci fournit un exemple de renversement: «c'est possible» suit ce qu'il devrait logiquement précéder. L'analyse de la partie du discours qui précède le fragment cité permet d'ailleurs d'en comprendre la raison (elle repose sur une nécessité de cohérence).

3.3 Je conviens volontiers (quoique sans plaisir!) que tout cela est encore très grossier. Il me semble cependant qu'un tel schéma peut déjà conduire à certains modes de «lecture». J'en citerai trois.

(a) L'un va du plan de l'argumentation à la chaîne du discours. Il cherchera donc à repérer systématiquement les notions rhétoriques (2.2–2.6) pour les mettre en lumière, les affiner et dégager progressivement leurs articulations.

(b) Un deuxième effectue la démarche inverse. Il tentera de décomposer la chaîne en argumentèmes, il les reconstruira logiquement et comparera ses résultats avec les notions rhétoriques. Ce sera là une façon de les rendre peu à peu opératoires.

(c) Un troisième enfin s'attachera à étudier la cohérence de l'argumentation aux divers niveaux de langue. Il postule pour cela que toute chaîne est décomposable en unités (les propositions au sens logique) et que chaque unité signifie une relation. Mettre en évidence

---

[7] Discours de M. Georges Pompidou, 11 juin 1969, rapporté par *Le Monde*.

les relations et leurs doubles liaisons syntaxiques et sémantiques doit permettre petit à petit d'expliquer quelques mécanismes argumentatifs.

Ceci ne fait évidemment que situer très sommairement ces trois modes de lecture. Les collaborateurs du *Centre* qui les pratiquent et les mettent au point en parleront ailleurs de façon détaillée. Il faut enfin noter que d'autres modes de lecture sont encore possibles et que quelques-uns semblent déjà exploitables dans le cadre esquissé.